



COMMUNE D'ANNIVIERS

Avis de convocation de l'assemblée primaire pour les votations fédérales

du 18 juin 2023

La Municipalité d'Anniviers porte à votre connaissance que l'Assemblée primaire est convoquée le 18 juin 2023 pour se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

❖ **Votations fédérales** :

1. Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises, (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises);

2. Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI);

3. Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19).

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : VOUS AVEZ TROIS POSSIBILITES

1. **Vote à l'urne**

Les citoyens qui souhaitent voter à l'urne doivent se présenter au bureau de la Tour, à la salle du Conseil, **munis impérativement de leur feuille de réexpédition**, selon les horaires suivants :

Scrutin	Bureau	Emplacement	Date	Heures d'ouverture
18.06.2023	Principal	Vissoie, bureau place de la Tour	Dimanche	De 10H00 à 11H00

2. **Vote par correspondance (envoi par poste)**

L'électeur qui souhaite exercer son droit de vote par la voie postale doit **affranchir l'enveloppe de transmission** selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection. La Commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC).

POUR QUE VOTRE VOTE COMPTE

- Dans l'enveloppe de transmission = vote **d'une seule personne**.
- Feuille de réexpédition = **SIGNEE + ETIQUETTE A VOTRE NOM**
- Utilisation **UNIQUEMENT** du matériel de vote officiel.

3. **Vote en déposant directement son enveloppe de transmission auprès du greffe communal, dans l'urne prévue à cet effet**

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant **l'enveloppe de transmission** directement auprès du secrétariat communal peuvent le faire **uniquement au bureau de la Tour à Vissoie**, selon les horaires suivants :

Scrutin	Bureau	Emplacement	Date	Heures d'ouverture
18.06.2023	Vissoie Vissoie	Bureau de la Tour	Jeudi 15.06.2023	De 15H00 à 17H00
		Bureau de la Tour	Vendredi 16.06.2023	De 15H00 à 17H00